

*Interpellation présentée par le député:
M. Eric Stauffer*

*Date de dépôt : 1^{er} octobre 2006
Messagerie*

Interpellation urgente écrite **L'État montrerait-il l'exemple dans le dumping salarial et social... ?**

Il a été porté à ma connaissance les faits suivants :

Une personne a été engagée à Lullier, par le Département de l'Instruction Publique, à mi-temps.

Le contrat est intitulé "contrat de mandat" et la personne engagée est qualifiée de "mandataire" tout au long du document.

Cette personne ne sera pas mensualisée, mais payée à l'heure.

Il est stipulé clairement dans le contrat que cette personne n'aura droit et ne recevra aucune prestation si elle devait être empêchée d'effectuer son travail (maladie, service militaire, accidents).

Le document précise toutefois que les cotisations obligatoires AVS, AI, etc. lui seront déduites de son salaire.

Nous pouvons être outrés de cette manière de procéder, sachant que d'une part, au sein même de l'État, certains fonctionnaires ont été recrutés à l'étranger et y résident toujours (frontaliers), et d'autre part des résidents du canton se retrouvent à devoir accepter des conditions de travail sans couverture sociale.

Est-ce la nouvelle manière à l'Etat d'engager du personnel ?

Sous l'intitulé d'un "contrat de mandat", une personne est engagée pour travailler pour l'Etat. Ce contrat, qui est à mon avis tout à fait immoral, la fait travailler comme une employée mais en donnant à l'Etat toutes les libertés d'un contrat de mandat notamment en ce qui concerne le salaire et les paiements en cas d'incapacité de gain, c'est-à-dire zéro !

Est-ce à dire que la volonté de l'État consiste à créer plusieurs catégories d'employés les frontaliers en « protégés » socialement et les résidents en « mandataires »? Est-ce à dire que les Citoyennes et les Citoyens genevois sont nés du mauvais côté de la frontière ? Est-il préférable aujourd'hui d'être Français résidant en France pour pouvoir travailler en Suisse et plus spécifiquement à l'État?

Question : Combien de mandataires bénéficient de ce type de contrat à l'État et dans les sociétés publics autonomes et pour quelle masse salariale ?